



# Mairie d'Olloix

63450 Puy de Dôme

## Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CECCHET, Maire.

### **Présents :**

Jean-Louis CECCHET, Stéphane BEAL, Valérie Buisson, Pierre SAVIGNAT, Alain Héritier, Charlotte COGAN, Jérôme RENOUARD, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF, Christophe DEMONCHY.

**Absent excusé :** Christophe COHADE (pouvoir à J. RENOUARD).

Charlotte COGAN a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, le conseil municipal ajoute à l'unanimité un point à délibérer : la convention de recouvrement des produits locaux par le service de gestion comptable de Clermont métropole.

### **1- Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2021**

Un conseiller municipal explique qu'entre le document affiché et le document final, un point important a été enlevé et non vu par les administrés qui regardent les panneaux d'affichages de la commune.

Point 6 du CM du 3 février : « .....Après en avoir discuté, le conseil municipal ne donne pas son accord à la réalisation d'une telle étude pour des raisons de sécurité et pour la sérénité des troupeaux. ... »

Le conseil municipal rejette à la majorité le compte rendu, qui sera réaffiché avec les points correctement écrits.

Pour : 2 – Contre : 9

## 2- présentation et vote des comptes de gestion du budget 2020 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
<b>COMMUNE</b>					
Dépenses	279 207	231 615,83	60 788	50 774,41	7 000,00
Recettes	279 207	247 769,58	60 788	13 394,25	7 000,00
<b>EAU</b>					
Dépenses	60 765	54 764,03	31 574	13 661,45	
Recettes	60 765	54 784,01	31 574	13 661,45	
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
Dépenses	39 574	39 404,79	117 906	113 915,44	
Recettes	39 574	33 336,12	117 906	99 347,94	
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dépenses	<b>379 546</b>	<b>325 784,65</b>	<b>210 268</b>	<b>178 351,30</b>	<b>7 000</b>
Recettes	<b>379 546</b>	<b>335 889,71</b>	<b>210 268</b>	<b>126 399,64</b>	<b>7 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>Crédits Ouverts : 589 814</b>		<b>Dépenses réalisées : 504 135,95</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>Crédits Ouverts : 589 814</b>		<b>Recettes réalisées : 462 289,35</b>		

## 3- Convention de recouvrement des produits locaux:

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de recouvrement des produits locaux à compter de janvier 2021 avec le service de gestion comptable de Clermont métropole.

Pour : 11 -

Fin de séance.